

Prévention des risques liés à l'amiante

Personnel Encadrement Technique, de Chantier ou Mixte - Sous-Section 4

Formation répondant aux objectifs fixés par l'Arrêté du 23 Février 2012 (R4412-139)

Objectifs de la formation

- Connaître les opérations spécifiques pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition induits. Connaître les principes de réduction de production et d'émission de poussière d'amiante. Sur la base de l'évaluation des risques, établir, faire appliquer ou appliquer un mode opératoire s'intégrant dans un plan de prévention ou un PPSPS.
- Appliquer et faire appliquer les procédures opératoires pour la préparation et la réalisation.
- Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés

Personnes concernées

- Personnel ayant fonction d'encadrement technique, de chantier, tel que défini dans l'arrêté du 22-12-09 pour des travaux liés à l'activité et à l'intervention sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante. (Art R4412-139 du code du travail)

Pré requis

- Aptitude médicale
- Être âgé(e) d'au moins 18 ans.
- Savoir lire et écrire le français.
- Avoir le sens des responsabilités.

Fournir une attestation du médecin du travail attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses.
- Mise en situation sur une plate-forme pédagogique spécifique Amiante.

Validation

- Evaluation théorique et pratique des acquis et remise d'une attestation de compétence individuelle justifiant l'acquisition des connaissances

Durée et effectif du stage

Durée : 5 jours : Conformément au document de référence de l'INRS/OPPBTP, la durée de 5 jours peut être séquencée en 3+2 avec un minimum d'1 semaine d'écart et maximum 3 semaines.
3 jours théorie, 2 jours sur la plateforme technique spécifique amiante.

Effectif : 8 personnes maximum

Recyclage des connaissances tous les 3 ans

IMPORTANT :

Si existant, fournir le mode opératoire amiante de l'entreprise, afin d'optimiser la formation

Contenu pédagogique

FORMATION THEORIQUE

- L'amiante Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- Les exigences de la réglementation Interdiction de l'amiante
- L'amiante et les maladies professionnelles : modalités de réparation
- Notions de responsabilités pénale et civile appliquées au risque amiante
- Analyse des différents codes : (Code de la Santé Publique), (Code du travail), (Code de l'Environnement).
- Principe de l'analyse de risque / identification des risques : recherche documentaire (DTA ; RAT)
- Les procédures et méthodes d'intervention
- Méthodes pour limiter la production et l'émission de fibres d'amiante dans l'air (confinement, abattage)
- Protection individuelle des opérateurs : présentation des matériels et modalités d'utilisation
- Procédures de décontamination du personnel
- Procédures de gestion des déchets.
- Rédaction de la notice de poste
- Le mode opératoire et les autres documents de la prévention des risques : (DU, PPSPS, Plan de prévention).
- Modalités de suivi des interventions : Gestion des situations d'urgence.
- Les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées

FORMATION PRATIQUE SUR PLATEFORME PEDAGOGIQUE

Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur plate-forme pédagogique :

- Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.
- Les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source.
- Mise en œuvre des équipements de protection collective et EPI adaptés et selon les consignes établies.
- Mise en place du Mode Opératoire travaillé précédemment en salle.

ELEMENTS DE LA PLATEFORME PEDAGOGIQUE

Les parties pratiques de la formation sont réalisées sur plateforme pédagogique. En aucun cas, la formation ne peut être dispensée en situation réelle

Rappel : selon l'arrêté du 23 février 2012 une plateforme pédagogique est un espace réservé à la réalisation des parties d'une formation et assorti des moyens nécessaires à la reproduction matérielle des situations de chantier.

Ces moyens ne doivent jamais avoir été mis en contact avec l'amiante.

Ces équipements sont conformes aux recommandations du guide ED 6091 de l'INRS

La plateforme possède une grande polyvalence pour permettre l'adaptation aux différents métiers et activités des stagiaires ainsi que différents niveaux de risques.

Accessibilité aux personnes handicapées :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.